



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Restrictions de circulation et réservations touristiques

Question écrite n° 38394

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur l'impact des limitations de déplacements sur les réservations de vacances. De nombreux Français avaient, préalablement à l'annonce des dernières mesures de restrictions sanitaires limitant notamment les déplacements interrégionaux, procédé à des réservations relatives à leurs séjours de vacances. L'entrée en vigueur de l'interdiction des déplacements entre régions en dehors d'un motif professionnel ou impérieux ainsi que la modification du calendrier des vacances scolaires posent donc une difficulté spécifique concernant les réservations précitées. Si les exigences liées à l'impératif de diminution de la circulation du virus sont compréhensibles, il est néanmoins indispensable pour les compatriotes de pouvoir bénéficier d'un calendrier davantage stable dans l'application des mesures de restrictions liées à la crise sanitaire. Les professionnels du tourisme ont en effet enregistré des pertes conséquentes en 2020 en raison des divers confinements, allant par exemple pour les *campings* de 20 % jusqu'à près de 80 % pour les établissements accueillant une large part de touristes britanniques. Afin de leur permettre de sauver en partie la prochaine saison, il est impératif qu'ils puissent bénéficier d'un calendrier précis. Dans cette optique, il lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation ainsi que de lui confirmer que les réservations pourront bien reprendre en mai 2021 et que des dispositifs spécifiques seront actés pour celles n'ayant pu être honorées en avril 2021.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38394

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3438

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)